

Les fiches de données de sécurité des fluides de forages fournies dans l'annexe au dossier de déclaration montrent l'absence de risque environnemental, les précautions à prendre relevant, comme pour tout produit, de la protection du personnel lors du maniement de la substance concernée (port de gants, lunettes...). A titre de comparaison, la fiche de données de sécurité de l'eau de javel communément employée par les particuliers (parfois en grande quantité et sans précautions particulières) montre une toxicité bien plus importante pour la santé et l'environnement que les produits de forage ici envisagés.

En espérant, avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le Directeur et par délégation,
Le Chef du Service prévention des pollutions,
des risques et contrôle des transports



Christian BEAU

Copie :

Mr le Préfet de la Creuse